



# PREVENIR ET AGIR FACE AU HARCELEMENT SEXUEL DANS L'ENTREPRISE — Ref. RH 08 (MAJ 090124)

## Pour qui ?

Futur « référent harcèlement sexuel », équipe RH, représentant du personnel, manager ou toute personne assumant un rôle de préventeur des RPS dans l'entreprise.

**Pré-requis :** Aucun.

## A l'issue de la formation le participant sera capable de :

- ✓ Maîtriser le cadre juridique propre au harcèlement sexuel et aux agissements sexistes.
- ✓ Savoir identifier les situations caractéristiques.
- ✓ Comprendre l'impact sur la santé des salariés et notamment, les répercussions psychologiques.
- ✓ Mettre en œuvre les dispositifs et outils de prévention des risques professionnels.
- ✓ Apprendre à agir : orienter, informer, accompagner les salariés et prendre en charge un signalement de harcèlement sexuel.

**Durée : 1 jour, 7 heures**

**Dates et horaires : 11 juin de 08h30 à 17h00**

**Lieu :** nous consulter

**Prix : 430.-€ HT par personne (repas de midi compris)**  
en inter entreprises

**Délai d'accès :** entre quelques jours et quelques semaines selon les disponibilités des formateurs.

**Accompagnement pédagogique :** De formation juridique, notre formatrice est reconnue dans les domaines de compétences de la communication, du management et de l'accompagnement des RH. Les apports théoriques alternent avec des exercices pratiques, des mises en situation, jeux de rôles et des conseils personnalisés.

### Accompagnement administratif :

Nous assurons la prise en charge administrative post formation avec l'organisme de financement.

**Flexibilité :** cette formation est réalisable en journée, demi-journée et en sur-mesure (intra entreprise). Tarif jour ajustable selon la localisation et le contenu effectif

**Accessibilité :** Les locaux mis à votre disposition ainsi que les méthodes pédagogiques sont adaptés, dans la mesure du possible, aux différents publics adultes ainsi qu'aux personnes en situation de handicap. Consulter notre site internet [www.ascentiel.fr](http://www.ascentiel.fr) à ce sujet.

## L'itinéraire pédagogique :

### 1. COMPRENDRE POUR IDENTIFIER

Caractériser et définir le harcèlement sexuel.

Prendre connaissance du cadre juridique et se l'approprier. Règles applicables, communication interne, obligations de l'employeur, barème des sanctions possibles.

Situer le harcèlement au sein des risques psychosociaux, cerner les impacts sur la santé des salariés.

### 2. IDENTIFIER POUR PREVENIR

Savoir évaluer les situations avec objectivité : distinguer séduction & humour du harcèlement sexuel, agissement – agression – violence sexistes.

Apprendre à repérer les signaux d'alerte et les comportements à risques : relation homme-femme, manager-collaborateur, les différences culturelles.

Que faire lorsque le signalement vient d'une tierce personne ? Comment orienter la victime ? Comment aborder le sujet avec la personne suspectée de « harceler » ?

### 3. IDENTIFIER POUR AGIR

Réagir face à un cas de harcèlement sexuel : adopter la bonne posture.

Quelle procédure suivre en cas de signalement d'un harcèlement sexuel ? Qui alerter ?

Identifier le rôle de chacun : référent harcèlement, manager, Direction, RH, représentant du personnel.

Savoir conduire un entretien avec le harceleur et le harcelé : écoute active, questionnement, médiation.

Comment accompagner une personne victime de harcèlement dans ses démarches internes ou externes.

**Notre objectif de satisfaction :** un degré de satisfaction au moins égal à 90%.